

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **24 septembre 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **23**
Nombre de pouvoirs : **6**

Le premier octobre deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 23 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Nicole BERTHON ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 6 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Michèle VALIBUS ; M. Gilles BARBE à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Chrystèle BOYER à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Martine PANNETIER à M. Sébastien DEVALLIERE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Mady JUNISSON ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Jean-Marc SAUVIAT.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20251001-010

Matière : 8.8 - Domaines de compétences par thèmes – environnement

Objet : **RAPPORT ANNUEL « 2024 » SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'Article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, comportant en particulier des informations concernant les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme pluriannuel d'intervention communal ;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation des Régies d'Eau et d'Assainissement Collectif, en date du 18 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 18 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable, sur le rapport annuel « 2024 » sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service public d'assainissement de la Commune d'Ussel.

Fait en Mairie d'Ussel, le 1^{er} octobre 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS